

Conditions de garantie pour JustLaser JL6.4, JL7.5 et JL10.6

1	Début et période de garantie	2
3	Contenu et étendue de la garantie	3
4	Exclusion de la garantie	4
5	Autres	4

Conditions de garantie

Les présentes conditions de garantie (ci-après dénommées les « **Conditions de garantie** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **JustLaser France**, 3 rue de Champfleuri, 77360 Vaires-sur-Marne (ci-après dénommée « **JustLaser** ») accorde aux acheteurs professionnels (ci-après dénommés les « **Clients** ») qui ont acheté une des machines JL6.4, JL7.5 et JL10.6 (ci-après dénommées « **les Produits** ») une garantie contractuelle, par dérogation aux dispositions légales et réglementaires supplétives en vigueur et par dérogation aux conditions générales de vente de JustLaser.

1 Début et période de garantie

1.1 La garantie prend effet à la date d'émission de la facture par JustLaser de la commande du Produit couvert par la garantie. Les livraisons de remplacement ou les réparations effectuées dans le cadre de cette garantie ne sauraient prolonger la période de garantie initiale ni ne donner lieu à une nouvelle période de garantie. La période de garantie pour les pièces de rechange prend fin au même jour que celle de la période de garantie du Produit en son entier.

1.2 La garantie est accordée pour la période suivante :

24 mois :	Source laser
3 mois :	Parties optiques (lentilles, miroirs), sous réserve qu'elles soient entretenues de manière parfaitement conforme à la notice d'utilisation
24 mois :	Boîtier et tous autres composants

2 Conditions pour une prestation de garantie

Pour que l'obligation de garantie de JustLaser soit valablement établie et maintenue pendant la Période ci-dessus mentionnée, les conditions suivantes doivent être remplies :

2.1 La machine a été achetée par le Client directement auprès de JustLaser ou d'un partenaire agréé par JustLaser (telles que peuvent l'être les sociétés de leasing, en cas de leasing financier du Produit).

2.2 La formation du Client ou d'une ou plusieurs personnes désignées par lui (ci-après désignées « Opérateur(s) ») doit avoir été effectuée, preuve à l'appui, par un collaborateur de JustLaser ou une personne autorisée par JustLaser.

2.3 Le Client ou les Opérateurs utilisent les Produits dans l'environnement (par ex. température ambiante, protection électrique, etc.) et de la manière définis dans la notice d'utilisation et lors de

Conditions de garantie

la formation (« **utilisation conforme** »). Les prérequis techniques devant être respectés avant l'installation et durant l'utilisation du Produit, comme indiqués dans la notice d'utilisation, doivent être parfaitement respectés.

- 2.4 Les instructions données dans la notice d'utilisation, en particulier celles concernant la sécurité, doivent être suivies scrupuleusement. Les travaux de maintenance et d'entretien mentionnés dans la notice d'utilisation ou lors de la formation (en particulier sur les composants optiques tels que les miroirs et les lentilles) doivent avoir été effectués par des professionnels.
- 2.5 Le Produit est utilisé avec une installation d'aspiration livrée par JustLaser. En cas d'utilisation d'une autre installation d'aspiration, les exigences minimales prescrites à cet effet dans la notice d'utilisation doivent être remplies.
- 2.6 Tout défaut doit être signalé immédiatement, de manière détaillée et par écrit, directement à JustLaser ou à un partenaire agréé par JustLaser.

3 Contenu et étendue de la garantie

- 3.1 Remplacement : Les défauts apparaissant pendant la période de garantie seront remédiés par JustLaser par le remplacement des pièces concernées. Les pièces remplacées deviennent la propriété de JustLaser. Les frais de transport des pièces de rechange (fret normal jusqu'au Client) sont à la charge de JustLaser.
- 3.2 Montage : JustLaser remplacera la pièce concernée par une pièce de rechange à ses propres frais si l'installation ou le démontage de la pièce de rechange ne peut matériellement ou raisonnablement¹ être effectuée par le Client. Sur demande exprès du Client, pour que JustLaser procède lui-même à l'installation ou au démontage de la pièce de rechange, bien que le Client puisse raisonnablement s'en charger, le Client supportera l'ensemble des frais qui en découlent, en ce compris notamment mais non exclusivement le temps de montage et les frais de déplacement.
- 3.3 Les écarts minimes par rapport à la qualité théorique, qui sont insignifiants pour la valeur et l'aptitude à l'emploi de la machine, ne sont pas couverts par la garantie.
- 3.4 Pas d'autres prétentions : Sauf disposition légale impérative contraire, le Client ne saurait avoir de prétentions allant au-delà celles qui résultent des points 3.1 et 3.2. En particulier, JustLaser ne saurait être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects, en cas notamment de

¹ L'installation ou le démontage de la pièce de rechange sera pouvoir être raisonnablement effectué par le Client, à moins qu'elle n'implique une connaissance technique ou des compétences particulières nécessaires et qu'une dextérité manuelle moyenne est insuffisante pour y procéder.

Conditions de garantie

manque à gagner ou résultant de prétentions que des tierces parties pourrait faire valoir à son encontre et qui résulteraient d'un défaut, de l'utilisation ou l'inaptitude à utiliser le Produit.

4 Exclusion de la garantie

Le Client reconnaît que les indications et spécifications figurant dans la notice d'utilisation, en ce compris toutes instructions de maintenance et d'entretien, doivent scrupuleusement être respectées, ce qui constitue une condition préalable à toute demande de mise en œuvre de la présente garantie. En tout état de cause, le bénéfice de la présente garantie est expressément exclu dans les cas suivants non limitatifs :

- 4.1 Mise en service et installation non conformes.
- 4.2 Utilisation ou sollicitation inappropriée ; maintenance insuffisante ou incorrecte ; utilisation d'accessoires ou de matériel d'exploitation inappropriés.
- 4.3 Utilisation non conforme à l'usage qui en est attendu.
- 4.4 Impacts extérieurs, tels que tous dommages causés lors d'un transport, les surtensions, les détériorations de la surface, les dommages subis du fait d'intempéries ou d'autres phénomènes naturels.
- 4.5 Réparations ou interventions effectuées par des tiers non autorisés ainsi que l'utilisation de pièces de rechange non fournis par JustLaser.

5 Autres

- 5.1 Ces conditions de garantie s'appliquent aux Produits utilisés en France. Pour les Produits utilisés dans d'autre pays de l'UE, les éventuelles conditions de garantie de ce pays sont susceptibles de s'appliquer. Si les Produits sont utilisés en dehors de l'UE, la garantie est annulée.
- 5.2 Les présentes Conditions de garantie sont régies par le droit français. Tous les litiges auxquels les présentes Conditions de garantie et les commandes et contrats qui y sont liés pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.
- 5.3 Si, pour quelque raison que ce soit, certaines dispositions des présentes conditions de garantie sont ou deviennent juridiquement invalides, la validité des autres dispositions ne saurait en être affectée.

Conditions de garantie

- 5.4 Les conditions générales de vente de JustLaser, disponibles sur www.justlaser.com/agb s'appliquent.